

Guy Carcassonne et l'Université

Colloque « Hommage à Guy Carcassonne » au Conseil constitutionnel, 10 avril 2014

Julie BENETTI, Professeur à l'Université de Reims Champagne-Ardenne

Guy Carcassonne est indissociable de l'Université. Parce qu'il a cultivé une liberté que d'aucuns jugeraient atypique, il en est devenu l'une des figures les plus emblématiques. Guy Carcassonne incarnait le professeur de droit. Pour ses étudiants, dont il avait le souci supérieur de la réussite, par estime d'eux. Faire le pari de leur intelligence, c'était leur raconter et leur rendre vivante cette V^e République dont il était l'un des plus fins connaisseurs. Il incarnait le professeur de droit dans les sphères du pouvoir. Son influence y a été considérable. Il incarnait, il était enfin le professeur de droit pour le grand public. Il se prêtait au jeu des interviews et éclairait les débats politiques par l'étendue de sa science qu'il savait rendre simple et concise. Dans chacune de ses activités, dans les murs ou hors les murs de l'Université, il était un Professeur par nature. Il exerçait l'art de transmettre, qui est transmettre avec passion. Le Doyen Vedel, en lui léguant sa robe de Professeur, après avoir donné celle de cours à Olivier Duhamel, son ami, son frère d'armes, ne s'y était pas trompé. Penser et convaincre, comme si la fin ultime de la pensée était d'œuvrer à la chose publique.

Depuis qu'il n'est plus là, Guy Carcassonne a reçu tous les hommages. Certains rares par la qualité de ceux qui les ont rendus, d'autres intenses des sentiments et de l'admiration qu'ils lui ont témoigné, tous chargés d'émotion, comme si le juriste n'était pas dissociable de l'homme que nous avons eu la chance de connaître. Non que la vie n'existât pas en-dehors du droit, bien au contraire le droit était pour Guy Carcassonne résolument, intimement lié à la vie. « L'artiste du droit et de la vie », comme l'ont écrit Olivier Duhamel et Jean Veil.

Guy Carcassonne n'a pas été mon Professeur, non plus mon directeur de thèse. Nous n'avons pas enseigné dans la même faculté, du moins pas au même moment. Mais il n'a eu de cesse de m'accompagner et de m'encourager tout au long de ces quinze dernières années. Nous avons eu tous les deux, avec vingt-cinq ans d'écart, le même directeur de thèse. C'est tout naturellement que Jean Gicquel m'incita à le contacter au début de mes recherches et provoqua ma rencontre avec lui. C'est dire combien l'exercice est difficile, redoutable même, d'évoquer quel Professeur fut Guy Carcassonne, dont je n'ai été ni l'étudiante, ni la doctorante, ni l'assistante, sans en plus verser dans l'hagiographie, ce qu'il aurait détesté. Disons simplement que sa présence bienveillante a orienté mon parcours.

Une seule anecdote personnelle. Elle est révélatrice du rapport singulier que Guy Carcassonne entretenait avec le droit. Comme beaucoup de mes camarades engagés dans le concours d'agrégation, j'avais sollicité Guy Carcassonne pour une leçon blanche. Il s'était rendu disponible, comme à chaque fois du reste qu'on faisait appel à lui. Il m'avait donné un texte d'Olivier Duhamel à commenter, se fichant pas mal des usages de ce concours et notamment de celui qui veut qu'on ne donne jamais à commenter les auteurs vivants. Il m'avait écoutée, trente minutes durant, le cigare dans une main, son stylo dans l'autre. Et à la fin de ma présentation, le verdict était tombé, sans appel : « Vous n'êtes pas chiantes dans la vie ! Alors pourquoi cette leçon chiantes ? ». J'ai appris depuis que cette question en forme d'admonestation, il l'avait lancée à d'autres candidats pour qui, j'ai la faiblesse de le croire, il avait une affection sincère. Pour cet homme qui était la vie même, il ne pouvait pas y avoir de place pour l'ennui, les attitudes empruntées, les propos convenus ou les idées corsetées. Il avait « la passion du droit » et la rendait communicative.

Cette passion ne s'arrêtait pas aux portes de l'Université mais c'est à l'Université qu'elle est née, sur les bancs de la faculté de droit de Nanterre où il racontait être arrivé par hasard à la faveur de l'automne 1968, après avoir obtenu son baccalauréat, déjà, en candidat libre. Il y a des hasards qui sonnent comme des évidences. C'est à Nanterre que sa passion prend racine au contact de ses professeurs. Il est étudiant de Pierre Avril, Jean Gicquel, René de Lacharrière, Achille Mestre lequel l'incite le premier à se diriger vers une carrière universitaire. C'est sur le métier d'universitaire que cette passion rejaillit. Son goût « névrotique », comme il le disait lui-même, pour l'indépendance et la liberté attise sa passion de l'Université. Ni Dieu, ni maître, mais une exigence vis-à-vis de lui-même qui en tient lieu.

Il se tourne d'abord vers le droit administratif et dépose un premier sujet de thèse sur « La contribution des tribunaux administratifs à la jurisprudence ». Il y renonce, heureusement, et soutient finalement sa thèse de doctorat sur « La transition démocratique en Espagne », le 15 octobre 1979. Il échoue une première fois au concours d'agrégation de droit public, n'en nourrit aucune amertume. Il est major du concours suivant, seul fait qui sera retenu. Nommé professeur à l'université de Reims en 1983, il y enseigne cinq ans avant de succéder à Olivier Duhamel à Nanterre, sa faculté, qu'il ne quittera plus.

Même lorsqu'il est appelé à assumer d'autres fonctions en dehors de l'Université, il ne cesse jamais d'enseigner. Le contact avec ses étudiants lui est une nécessité, tout particulièrement à l'endroit de ceux du premier cycle, en première année. Rien de plus exigeant mais de plus stimulant aussi qu'un amphithéâtre de première année. Il ne pardonne rien mais rend à mesure de ce qu'il reçoit. Et Guy Carcassonne donne autant qu'un Professeur peut donner à ses étudiants. Pédagogue hors norme, il a cette foi, que le cours des années n'a pas atteinte, dans son métier d'enseignant qui est si souvent déconsidéré, parfois par ceux-là mêmes qui l'exercent. Être un universitaire, c'est d'abord entretenir le feu sacré de la connaissance. On ne communique pas tièdement la connaissance. Il y met son talent oratoire, joue du timbre chaud et grave de sa voix et parsème la science de son humour.

Il répond aux sollicitations des médias pour les mêmes raisons, me semble-t-il, qu'il aime enseigner : pour éclairer le jugement du grand public comme il éclaire et forme celui de ses étudiants. Et il excelle dans ce rôle d'expert médiatique, réagissant à vif sur toutes les questions constitutionnelles : son aisance naturelle, la limpidité de ses analyses, son sens inné de la formule, peu d'universitaires savent déployer une telle force de conviction face à un micro ou une caméra. Mais cette surexposition médiatique répond aussi à une autre cause, à un besoin sans doute plus profond. Guy Carcassonne a ce souci constant, cette exigence même, que les universitaires et en particulier les professeurs de droit fassent entendre leur voix dans le débat public. Occuper l'espace pour que l'expertise juridique ne soit pas confisquée par d'autres que les professeurs de droit, occuper l'espace parce que la parole universitaire mérite d'être entendue, occuper l'espace parce que le débat s'appauvrit lorsque les universitaires se taisent.

Guy Carcassonne n'a de cesse de défendre l'audience et l'influence de l'universitaire dans la Cité. Sa participation à deux comités de réflexion en 2002 et 2007 qui ont inspiré les révisions de 2007 et 2008, les auditions parlementaires dont il doit détenir le record tant elles ont été nombreuses, quelle que fût la majorité en place, les sollicitations plus informelles, et même ses chroniques dans le journal *Le Point* ou ses tribunes dans *Le Monde*, il ne dédaigne aucun canal et sait utiliser tous les vecteurs d'influence, sans qu'il considérât mélanger les genres, de la sphère politique aux médias en passant par les think tank du Club des juristes ou de l'Institut Montaigne. Il a le goût de la controverse et des contre-pieds, des convictions solidement ancrées qu'il défend avec brio, une liberté de ton qu'il pousse parfois aux frontières de l'impertinence. Il n'est pas un débat constitutionnel ces vingt-cinq dernières années dans lequel il n'ait pris une part essentielle.

Nombreux sont les constitutionnalistes qui ont critiqué le système de la V^e République. Guy Carcassonne, lui, n'a jamais faibli dans sa volonté de le réformer. Réconcilier l'efficacité et la démocratie, la décision et le contrôle. Peu d'universitaires ont plus que lui contribué à l'évolution du régime de la V^e République, du quinquennat à la QPC jusqu'à cette victoire posthume de la réforme du cumul des mandats pour laquelle il a œuvré sans relâche pendant plus de quinze ans. Peu d'universitaires, aussi, ont autant œuvré à la promotion de la démocratie dans le monde. Car son expertise constitutionnelle a été mobilisée dans le monde entier. Il a prêté son concours à l'élaboration de Constitutions : Kazakhstan, Estonie, Afghanistan ou Albanie. Activité pour laquelle il refuse, par principe, toute rémunération.

Le droit est bien pour Guy Carcassonne « la plus puissante des écoles de l'imagination », une boîte à outils dans laquelle il puise en connaisseur pragmatique de la réalité du fonctionnement des institutions, cette réalité de la vie politique et parlementaire et du comportement de ses acteurs qu'il a découverte comme assistant du groupe socialiste à l'Assemblée nationale de 1978 à 1983, puis au cabinet de Michel Rocard, au ministère de l'Agriculture d'abord, à Matignon ensuite. Une formation au droit constitutionnel et parlementaire *in vivo*, « hasard des expériences », disait-il, qu'il juge inséparable de son savoir universitaire et qui le porte, en France comme à l'étranger, à proposer des règles du jeu raisonnables et praticables, celles qui donnent la meilleure chance d'atteindre le but que l'on vise.

Il ne se satisfait pas de la césure académique entre le droit constitutionnel et la science politique. Dans un entretien qu'il accorde en 2004 à la revue *Critique internationale*, il dit agir « toute proportion gardée, comme un anti-Kelsen ». Et il poursuit : « Les Constitutions des Professeurs de l'entre-deux-guerres ont été faites par des gens qui étaient des génies. Mais le juriste le plus génial, s'il est dénué de toute sensibilité politique et d'expérience de la manière dont fonctionnent les politiques, peut accoucher de monstres ». Guy Carcassonne croit aux effets mécaniques de la norme, à la contrainte positive qu'elle fait peser sur les acteurs mais, en observateur avisé de la pratique institutionnelle, il relativise aussi « l'imperium normatif » dans le jeu politique. Comment ne pas citer ici le Doyen Vedel dans sa préface à *La Constitution* de Guy Carcassonne : « Malheur à l'ingénieur qui croit que chaque norme est une flèche volant vers sa cible et, sur cette foi, se forge une âme d'archer ! Plus prosaïquement qu'il se fasse joueur de billard, préoccupé du sort que réservent à la boule qu'il lance les autres boules et les quatre bandes... ». Guy Carcassonne a été aussi ce joueur-là.

Il n'en est pas moins soucieux de la rectitude juridique de l'action politique comme d'une certaine éthique dans les comportements des acteurs. Il tire une grande fierté, alors qu'il était conseiller à l'enseignement agricole de Michel Rocard, de l'adoption à l'unanimité de l'Assemblée nationale et du Sénat, en pleine querelle scolaire de l'année 1984, des deux lois sur l'enseignement agricole. On se souvient surtout de la circulaire du 25 mai 1988 de Michel Rocard relative à la méthode de travail du gouvernement que Guy Carcassonne, en vérité, a

écrite. Une circulaire qui insiste sur « cinq principes », comme il l'explique lui-même : « respect de l'État de droit, respect du législateur, respect de la société civile, respect de la cohérence de l'action gouvernementale, respect enfin de l'administration ». Il ne manque jamais de rappeler qu'une seule disposition législative d'origine gouvernementale a été censurée par le Conseil constitutionnel sous le gouvernement de Michel Rocard : la reconnaissance du peuple corse. Encore était-ce délibéré. S'il est un homme de compromis, l'universitaire, lui, ne transige pas avec les principes.

De cette expérience de la vie politique réinterprétée à la lumière de son savoir universitaire, de cette science constitutionnelle qui est la sienne, Guy Carcassonne tire l'une des meilleures analyses qui aient été faites de la V^e République, son *opus magnum* comme l'a dit Olivier Duhamel, *La Constitution*, introduite et commentée par Guy Carcassonne. Le Doyen Vedel voit dans son prologue « un chef-d'œuvre d'exactitude et de finesse, et un tour de force de concision ». Seul ce commentaire, article par article, de la Constitution convainc Guy Carcassonne, l'adepte de la forme brève, de passer enfin à l'écriture, seul, d'un livre et, ainsi que le relève à nouveau Georges Vedel, « de construire un objet – le système politique français – dans la triple dimension du droit, de la pratique institutionnelle, de la critique politique ». Un livre « pour les professeurs et pour les étudiants » qui installe Guy Carcassonne « dans la position de l'auteur de référence sur la V^e République », selon l'expression d'Olivier Beaud. Suivront deux autres livres, co-écrits avec Olivier Duhamel : la continuation de l'*Histoire de la V^e République* de Jean-Jacques Chevallier pour la période postérieure à 1974 et la question prioritaire de constitutionnalité dans la collection « À savoir », de petits livres pour le grand public, et dénommé simplement QPC.

Mais sa pente naturelle le porte à écrire des articles et Guy Carcassonne est ici un auteur prolifique et foisonnant : près de 400 contributions diverses, du premier article sur l'Espagne paru en 1977 dans le numéro 3 de la revue *Pouvoirs*, à laquelle il contribuera le plus, jusqu'à celui publié en 2012 dans *Les Nouveaux Cahiers du Conseil constitutionnel* sur « Les interdits et la liberté d'expression », de sa première tribune dans *Le Monde* en 1992 sur « La réforme des institutions » jusqu'à celle du 14 février 2013 dans le *Huffington Post* sur les dernières nominations au Conseil constitutionnel. Guy Carcassonne écrit pour tous et sur tous les aspects du droit constitutionnel de la V^e République. Il régale son lecteur de ce style unique, de « cette langue directe, savoureuse, claire », pour reprendre l'expression de Vedel. Écrire le français de tout le monde, mais comme personne, pour emprunter à un auteur (Paul Morand). Ainsi écrit Guy Carcassonne.

Son énergie déborde, en témoigne le fatras de son bureau, avenue Victor Hugo, sur lequel je m'étonnais toujours qu'il pût encore trouver une place pour travailler. Car il travaille en infatigable. Il ne ménage ni sa peine, ni son temps. Il est, chacun peut en témoigner, toujours présent pour ses collègues qu'il s'agisse d'intervenir dans un colloque ou de siéger dans un jury de thèse. Membre du comité de rédaction de *Pouvoirs* et du conseil scientifique de *Jus Politicum*, membre actif de l'Association française de droit constitutionnel, il a pris toute sa part au rayonnement scientifique de sa discipline.

Il est vrai pourtant que Guy Carcassonne a eu peu de doctorants. Je ne veux pas parler pour eux mais je peux au moins témoigner de la façon dont Guy Carcassonne parlait d'eux, l'implication personnelle qui était la sienne comme directeur de thèse. Et puis il y a eu tous les autres, ces universitaires de ma génération, dont Guy Carcassonne ne fut pas le directeur de thèse mais pour lesquels il a tant compté : comme modèle et comme repère.

J'ai pour Guy Carcassonne une gratitude admirative, de celle que l'on voue aux rares personnes dans une vie qui éclairent votre parcours mais vous laissent trouver votre chemin. Ce fut celui de l'Université. Cette Université avec laquelle Guy Carcassonne faisait corps. Cette Université dont, sa carrière durant, il n'a cessé de dire et plus encore de démontrer qu'elle faisait 100 % de son identité.

Permettez-moi de lui laisser, sur le sujet qui m'a été attribué, le dernier mot. Celui qu'il avait écrit par avance pour son oraison funèbre. « L'Université m'a offert la liberté dont j'avais un besoin vital, un statut apaisant qui me dispensait de chercher trop de revanches ailleurs, des étudiants que j'ai aimés et qui me l'ont rendu, et assez d'occasions de faire mon intéressant pour n'être pas en déficit de plaisirs égotiques. Ajoutez-y les activités libérales qui m'ont assuré un train de vie confortable, en même temps qu'une ouverture que je n'aurais pas connue sans elles, et vous mesurerez l'ampleur de ma dette à l'Alma Mater ».